



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 mai 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 mai 2005

**Désignation de Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire,  
comme candidat à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de  
spectacles.**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005**

DELIBERATION D20050180

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les nouvelles dispositions réglementaires, à savoir le décret du 29 juin 2000 et la circulaire du 13 juillet 2000, relatives aux spectacles et à la licence d'entrepreneur de spectacles, ont étendu le champ d'application de la réglementation de la profession aux spectacles exploités en régie directe par les collectivités publiques.

Depuis le 9 juillet 2003, la licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie (pour l'exploitant des salles suivantes) : le Petit Théâtre de Saint Florent, Le Patronage Laïque, La Halle des Peupliers, la Halle de la Sèvre et le Centre de Rencontre et de Communication au Parc des Expositions de Noron était accordée à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, pour une durée de trois ans.

Par délibération en date du 13 décembre 2004, la Communauté d'Agglomération de Niort a mis fin à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de ces équipements. En conséquence, la licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie pour l'exploitation de ces équipements n'a plus aucune valeur légale.

En tant qu'exploitant de lieux de spectacles, la Commune de Niort se trouve dans l'obligation légale de détenir une licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Cette licence est donc sollicitée pour les salles suivantes : Halle de la Sèvre, Halle des Peupliers, Centre de Rencontre de Noron, Petit Théâtre de Saint Florent, Salle des Fêtes de Sainte-Pezenne.

En conséquence, Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de désigner Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, comme candidat à l'obtention de la licence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret 2000-609 du 29 juin 2000 portant application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n°45-239 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles.

Vu la circulaire du 13 juillet 2000 relative à la licence d'entrepreneur de spectacles.

Vu la loi n° 99-198 portant modification de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles.

Vu les conditions requises pour la demande de licence dûment remplies par Monsieur Gérard NEBAS

Considérant la nécessité de désigner un candidat à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles sur la Commune de Niort,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Gérard NEBAS comme candidat à l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles pour la 1<sup>ère</sup> catégorie.

- Autoriser Monsieur Gérard NEBAS à signer tous les documents à intervenir et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Françoise BILLY**

[Ordre du jour](#)